



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes personnes susceptibles d'être intéressées par les premiers projets de règlements décrits ci-après.

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier à la Municipalité de Saint-Joachim que lors de la séance du 6 février 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Premier projet de règlement numéro **440-2022** sur les usages conditionnels;
- Premier projet de règlement numéro **442-2023** régissant la démolition d'immeubles;
- Premier projet de règlement numéro **444-2023** amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 376-2015 ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme concernant l'hébergement touristique;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 février 2023 à 18h00 à la salle du conseil située au 172, rue de l'Église à Saint-Joachim.

Au cours de cette assemblée seront présentés les projets de règlements susmentionnés ainsi que les conséquences de leurs adoptions et de leurs entrées en vigueur et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, au 172, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 7^e jour du mois de février 2023.

Hugues Jacob,
Directeur général
Greffier-trésorier